PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 7 mai 2026 à 19 h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille et Marc-André Sauvageau

Julie Guindon, directrice générale
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Eric Langlois

---

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-05-07.106 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la ville.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2026

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2026, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-05-07.107 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Séance du conseil municipal de juin - Changement de date

CONSIDÉRANT que la date de la séance du conseil municipal prévue le 11 juin 2026 doit être modifiée et déplacée au 18 juin 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-05-07.108 DE MODIFIER la date de la séance du conseil municipal de juin pour le 18 juin 2026.

ADOPTÉE

2.2 Formation générale du MAMH des membres du conseil – Dépôt des certificats de formation

Le greffier dépose les certificats de formation générale du MAMH des membres du conseil suivant : M. Denis Martin, de mesdames Micheline Stabile Groulx, Margaret Lavallée et Manon Robitaille, et de messieurs Erik Johnson, Eric Langlois et Marc-André Sauvageau.

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2026

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption - Règlement n°1776 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1733) aux fins de modifier certaines dispositions concernant les boisés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 9 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 7 mai 2026, d'une assemblée publique aux fins de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier certaines dispositions concernant les boisés ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et, de plus, qu'il s'agit d'un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-05-07.109 D'ADOPTER, sans changement, le Règlement n° 1776 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1733) aux fins de modifier certaines dispositions concernant les boisés* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 **Adoption – Règlement n° 1777 - Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 9 avril 2026, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de donner le pouvoir à la Ville d'acquérir un immeuble en priorité à toute une autre personne, de prévoir les fins pour lesquelles un droit de préemption peut être exercé et les modalités d'exercice de ce droit de préemption.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-05-07.110 D'ADOPTER le Règlement n°1777 intitulé « *Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 **Adoption – Règlement n° 1778 - Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. nº 1454)**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 9 avril 2026, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de modifier les tarifs concernant la coupe de bordure et de trottoir de béton ainsi qu'à la vente de compteurs d'eau ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-05-07.111 D'ADOPTER le Règlement n°1778 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. nº 1454)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125.01)

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125.01) ;

Madame Manon Robitaille dépose un projet de Règlement qui aura pour objet de prévoir que la circulation sur la rue Henri-Brabant est à sens unique.

4.5 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage (nº 1733) afin d'agrandir la zone H-332

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté et lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1733) afin d'agrandir la zone H-332 ;

4.6 Premier projet de règlement nº 1779 – Règlement modifiant le règlement de zonage (nº 1733) afin d'agrandir la zone H-332 – Adoption

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 7 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H-332 à même une partie de la zone H-340 ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-05-07.112 D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1779 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage (nº 1733) afin d'agrandir la zone H-332* » tel que déposé.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminés par le greffier ;

ADOPTÉE

5. Greffe et affaires juridiques

5.1 Exclusion du domaine public municipal – Lot 6 674 848 (anciennement partie de la 26e Avenue)

* *Le conseiller Erik Johnson déclare avoir un intérêt pécuniaire direct ou indirect en raison d'un lien matrimonial avec la directrice de « La Libellule ». Monsieur Johnson s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déclarer que le lot nº 6 674 848 ne fait plus partie du domaine public de la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-05-07.113 D'EXCLURE du domaine public de la municipalité et d'annuler la destination à titre de rue du lot 6 674 848 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

5.2 Vente d'immeuble à La Libellule - Lot 6 674 848 (anciennement partie de la 26e Avenue) – Autorisation de signature

* *Le conseiller Erik Johnson déclare avoir un intérêt pécuniaire direct ou indirect en raison d'un lien matrimonial avec la directrice de « La Libellule ». Monsieur Johnson s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vendre le lot 6 674 848 à l'organisme « La Libellule, pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et le spectre de l'autisme adulte et leurs proches » pour l'agrandissement du stationnement et l'aménagement d'une allée d'accès ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-05-07.114 DE VENDRE à l'organisme « La Libellule, pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et le spectre de l'autisme adulte et leurs proches », l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 674 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 13 823,44 $, incluant les taxes : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

5.3 **Consentement à une opération cadastrale – Lot projeté 6 688 577 (partie de la 7e Avenue) – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville désire vendre une parcelle de terrain constituant une partie de l'emprise de la 7e Avenue ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2026-05-07.115 D'AUTORISER le maire et le greffier à signer le formulaire de consentement du propriétaire afin de réaliser l'opération cadastrale visant le morcellement d'une partie de l'emprise de la 7e Avenue, l'intersection du chemin d'Oka, et la création des lots 6 688 577 et 6 688 578.

ADOPTÉE

6. **Finances**

6.1 **Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2026**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2026 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 377 994,83 $
- Fonds de dépenses en immobilisations : 13 648,37 $

6.2 **Utilisation de solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à un emprunt par obligations de 9 555 000 $ pour le financement et/ou le refinancement des règlements d'emprunt mentionnés au point 6.3 de l'ordre du jour de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'un solde de 220 100 $ est disponible pour le règlement d'emprunt n° 1641 et qu'il y a lieu d'approprier ce solde disponible :

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Stéphanie Émond, directrice du Service des finances et trésorière adjointe, datée du 30 mars 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-05-07.116 D'AFFECTER le solde disponible de 220 100 $ du règlement d'emprunt no 1641 à la réduction du solde de ce même règlement d'emprunt qui fera l'objet d'un emprunt par obligations pour le financement et/ou le refinancement des règlements d'emprunt mentionnés à la résolution 2026-05-07.117

ADOPTÉE

6.3 **Concordance et courte échéance - Emprunt par obligations au montant de 9 555 000 $ – Règlements d'emprunts n°1539, n°1546, n° 1670, n° 1641, n° 1712, n° 1726 n° 1744 et n° 1745**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 555 000 $ qui sera réalisé le 18 juin 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
1539	766 500 $
1546	37 500 $
1670	491 000 $
1641	560 000 $
1712	3 900 000 $
1726	1 500 000 $
1744	1 500 000 $
1745	800 000 $

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1539, 1546, 1670, 1641, 1712, 1726, 1744 et 1745, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-05-07.117 QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 juin 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

   C.D. de St-Eustache-Deux-Montagnes
   575, boul. Arthur Sauvé, 1er étage
   Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Deux-Montagnes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1539, 1546, 1670, 1641, 1712, 1726, 1744 et 1745 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

6.4 Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Guindon, directrice générale et trésorière, datée du 24 avril 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-05-07.118 D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande d'aide financière à la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2, et l'autorise à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, tous les documents afférents à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par la directrice générale

Le greffier dépose la liste des employés engagés par la directrice générale suivant le Règlement de délégation nº 1580.

Service aux citoyens

8. Urbanisme et environnement

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2026-05-07.119 D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

	Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A)	Dossier 2026-00215 55, 11e Avenue lots initiaux 1 605 383, 1 605 384, 1 605 394 à 1 605 397 lot projeté 6 731 959	D'autoriser l'implantation de deux (2) conteneurs semi-enfouis d'un bâtiment multifamilial d'envergure en cour avant secondaire, plutôt qu'en cour latérale ou arrière.
B)	Dossier 2026-00204 358, rue du Régent Lot initial 1 973 769 Lot projeté 6 731 517	D'autoriser l'implantation d'un bâtiment unifamilial contigu avec une marge latérale de 1,70 m au lieu de 3 m.
C)	Dossier 2026-00195 362, rue du Régent Lot initial 1 973 769 Lot projeté 6 727 956	D'autoriser l'implantation d'un bâtiment unifamilial contigu avec une marge latérale de 1,70 m au lieu de 3 m.
D)	Dossier 2026-00219 850, Chemin d'Oka Lot 2 845 295	D'autoriser l'ajout d'une enseigne détachée sur poteau d'une superficie de 0,8 m², portant la superficie totale des enseignes à 16,81 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 3 m².

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2026-05-07.120 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants :

	Adresse des travaux	Description
A)	18, 10e Avenue lot 1 605 365	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00200 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 6 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés de maçonnerie de couleur Oasis, combiné à un revêtement en fibrociment de couleur Pierre de Champs, ainsi qu'à un revêtement de même nature de couleur noire. La toiture sera recouverte d'une membrane TPO de couleur blanche tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
B)	55, 11e Avenue lots initiaux 1 605 383, 1 605 384, 1 605 394 à 1 605 397, lot projeté 6 731 959	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00214 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale d'envergure de 63 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés de trois types de revêtements extérieurs, soit de la brique modèle Shouldice Strata Brick Smooth, couleur Pearl White, de la pierre modèle Permacon Pierre Lafitt, couleur Oasis, ainsi que de panneaux d'acier de couleur Liège. La toiture sera constituée d'une membrane élastomère de couleur blanche tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
C)	64, 12e Avenue lot 1 605 453	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00208 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 6 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés de deux revêtements soit de la maçonnerie de pierre du modèle Estate stone de couleur Roberval et de la brique du modèle Brick smooth de couleur Oxenden ainsi que du Canexel du modèle V-Joint de couleur Écorce. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte du modèle mystique de couleur Ardoise antique, tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.

D)	358, rue du Régent lot 1 973 769 lot projeté 6 731 517	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00178, pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale contiguë. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un parement de pierre modèle Shouldice Estate, couleur Roberval, et modèle Aria, couleur noir Rockland, représentant 65 % du revêtement extérieur, ainsi que de Canexel Ridgewood, couleur charbon de bois, couvrant 35 % de la façade. La toiture sera composée de bardeaux d'asphalte de couleur gris anthracite tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
E)	360, rue du Régent lot 1 973 769 lot projeté 6 727 957	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00177, pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale contiguë. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un parement de pierre modèle Shouldice Estate, couleur Roberval, et modèle Aria, couleur noir Rockland, représentant 65 % du revêtement extérieur, ainsi que de Canexel Ridgewood, couleur charbon de bois, couvrant 35 % de la façade. La toiture sera composée de bardeaux d'asphalte de couleur gris anthracite tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
F)	362, rue du Régent lot 1 973 769 lot projeté 6 727 956	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00203, pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale contiguë. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un parement de pierre modèle Shouldice Estate, couleur Roberval, et modèle Aria, couleur noir Rockland, représentant 65 % du revêtement extérieur, ainsi que de Canexel Ridgewood, couleur charbon de bois, couvrant 35 % de la façade. La toiture sera composée de bardeaux d'asphalte de couleur gris anthracite tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
G)	387, 4e Avenue lot initial 1 604 911 lot projeté 6 731 961	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00216 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 5 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront un revêtement en maçonnerie de couleur Odessa, combiné à un revêtement de même nature de couleur Polar, ainsi qu'à un revêtement d'ingénierie de couleur Amande. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur Ardoise Antique tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.

H)	389, 4e Avenue lot initial 1 604 911, lot projeté 6 731 960	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00217 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 5 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement en maçonnerie de couleur Odessa, combiné à un revêtement de même nature de couleur Roberval, ainsi qu'à un revêtement d'ingénierie de couleur Pruche Vieillie. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur Ardoise Antique tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
I)	390, rue Guy lot 1 604 878	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00165 pour le projet de rénovation pour le changement du revêtement extérieur de la façade pour du Canexel, modèle Ridgewood D-5, de couleur Sierra et noir tel que démontré sur l'image couleur soumise.
J)	422, 5e Avenue lot 1 605 725	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00218 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 5 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés d'un revêtement de maçonnerie de couleur Pearl White, combiné à un revêtement de même nature de couleur Oxeden, ainsi qu'à un revêtement en fibre de bois de couleur Bark. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur Ardoise Antique tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
K)	431, 9e Avenue lot 1 606 223	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00228 pour le projet de rénovation extérieure par l'ajout de fenêtres identiques à celles déjà existantes au sous-sol et d'un revêtement identique à l'actuel pour remplacer la porte de garage. La peinture du revêtement d'aluminium sera également refaite et sera du modèle peinture d'aluminium de couleur Bleu littoral et le stationnement sera nivelé et élargi, en gardant un revêtement d'asphalte tel que démontré sur le plan soumis.
L)	713, rue du Docteur-Letondal lot 1 973 256	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00125 pour le projet d'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé par l'ajout d'un garage. Pour la façade principale, le matériau de revêtement proposé sera composé de pierre modèle Lafitt, couleur Gris Newport nuancé tel que démontré sur l'image couleur soumise.
M)	850, chemin d'Oka lot 2 845 295	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00187 pour le projet de modification d'enseigne par ajout d'une nouvelle enseigne commerciale au IGA, nommée SAQ. L'enseigne carrée présentera des dimensions de 91,44 cm de chaque côté, correspondant à une superficie de 0,83 m^2. Les matériaux retenus pour sa réalisation seront l'aluminium, avec un parement en

		vinyle en surface. Ces éléments vont couvrir le boitier LED à double face qui permettra l'affichage du logo tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
N)	55, 11e Avenue lots initiaux 1 605 383, 1 605 384, 1 605 394 à 1 605 397, lot projeté 6 731 959	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00009 pour le projet d'opération cadastrale visant à regrouper les lots 1 605 383, 1 605 384, 1 605 394 à 1 605 397 pour créer le lot 6 731 959 du cadastre du Québec tel que démontré sur les plans soumis.
O)	358, rue du Régent lot 1 973 769 lots projetés 6 727 956, 6 727 957 et 6 731 517	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00007 pour le projet d'opération cadastrale visant à subdiviser le lot 1 973 769 pour créer les lots 6 727 956, 6 727 957 et 6 731 517 du cadastre du Québec tel que démontré sur le plan soumis.
P)	389, 4e Avenue lot initial 1 604 911, lots projetés 6 731 960 et 6 731 961	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00008 pour le projet d'opération cadastrale visant à subdiviser le lot 1 604 911 pour créer les lots 6 731 960 et 6 731 961 du cadastre du Québec tel que démontré sur le plan soumis.

ADOPTÉE

9. Génie et Services techniques

9.1 Adjudication de contrat – Services professionnels – Réaménagement de rues du secteur Grand-Moulin (appel d'offres GT2025-11)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public de services professionnels – Réaménagement de rues du secteur Grand-Moulin – (Appel d'offres GT2025-11) ;

CONSIDÉRANT que 5 soumissions ont été reçues le 29 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées le 4 mai 2026 selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Achille Kagambega, Gabriel Persechino et Frédéric Bernier, et que le résultat est le suivant ;

Soumissionnaire	Pointage final	Rang	Montant
WSP Canada inc.	1,61	1	881 000,00 $
Artelia Canada inc.	1.60	2	837 100,00 $
Shellex Groupe Conseil inc	1.09	3	1 130 250,00 $
EXP	0.08	4	1 738 900,00 $

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jacques Robichaud, greffier et directeur des services juridiques, datée du 6 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-05-07.121 D'ACCORDER le contrat de services professionnels pour le réaménagement de rues du secteur Grand-Moulin (appel d'offres GT2025-11) à *WSP Canada inc.*, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour la somme de 881 000 $, plus les taxes, suivant les documents d'appel d'offres. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au règlement d'emprunt n° 1766.

ADOPTÉE

10. Loisirs et développement communautaire

10.1 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes – Demande de tenue d'un barbecue sociocommunautaire

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la tenue d'un BBQ sociocommunautaire qui aurait lieu le samedi 30 mai 2026 de 11 h à 14 h dans le stationnement du poste de police ;

CONSIDÉRANT que cet évènement, en collaboration avec l'organisme ABL immigration a pour objectif de rassembler les nouveaux arrivants de la communauté ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 1er mai 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-05-07.122 D'AUTORISER la tenue d'un barbecue sociocommunautaire le samedi avec mise en place de barbecues, 30 mai 2026 de 11 h à 14 h dans le stationnement du poste de police.

DEMANDER en support le Service des travaux publics et des Loisirs et du développement communautaire pour la logistique.

ADOPTÉE

10.2 Tournois de balle-molle Rocky Holt et Bats on the Fence – Demande d'autorisation de mise en place de barbecues, de permis d'alcool, et de gratuité des terrains aux parcs Olympia et Central

* *La conseillère Margaret Lavallée déclare avoir un intérêt pécuniaire direct ou indirect. Madame Lavallée s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT la demande reçue pour les tournois de balle-molle Rocky Holt et Bats on the Fence de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la demande d'obtenir la gratuité pour les terrains de balle-molle aux dates mentionnées ;

CONSIDÉRANT la demande pour la mise en place de barbecues ainsi que pour la vente d'alcool ;

CONSIDÉRANT que les profits seraient versés à la Fondation Sercan ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 1er mai 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2026-05-07.123 D'AUTORISER la tenue du tournoi de balle-molle Rocky Holt aux parcs Olympia et Central, les 7, 8 et 9 août 2026, et reporter le tournoi au week-end suivant en cas de pluie, soit les 14, 15 et 16 août 2026.

D'AUTORISER la tenue du tournoi de balle-molle Bats on the Fence au parc Central, le 26 septembre 2026.

D'AUTORISER ces organismes à mettre en place des barbecues et à se procurer un permis d'alcool pour la vente de boissons alcoolisées sur les lieux du parc Olympia et du parc Central pour les évènements et lors des dates mentionnées.

D'OFFRIR la gratuité des terrains pour ces deux évènements.

DEMANDER en support le Service des travaux publics et des Loisirs et du développement communautaire pour la logistique.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 34.
Huit (8) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 32

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 32 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, greffier, o.m.a.
directeur du greffe et affaires juridiques